Décision 96-D-55 du 24 septembre 1996

relative à deux saisines présentées par M. Eric Berger au nom de la société Pompes funèbres de France et concernant des pratiques mises en œuvres par l'entreprise Pompes funèbres Rey

Posted on: 04 octobre 1996 |

Présentation de la décision

Lire

le texte intégral de la décision
23.66 Ko